

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 9/01/2025**

Le 9 janvier 2025 à 21h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 janvier 2025 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur François CODINE, Maire.

La séance a été publique.

ELUS EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION A
BENECH Delphine			<i>PUZIN Karine</i>
BERAGNES Sylvain		X	
CALMON Frauke		X	
CARO Emmanuel	X		
CAZAL Aurélie		X	
CODINE François	X		
CONTRERAS Louis	X		
GOUMAIN Catherine	X		
KHORTAS Espoir	X		
KIEKEN Sophie		X	
MORISSET Renata	X		
MOUMENE Mohamed		X	
PUZIN Karine	X		
ROMANELLO Jean	X		
ROMANELLO Julien		X	
SANCHEZ Gisèle	X		
SANCHEZ Thierry	X		
SARRAMIAC NADALIN Benjamin	X		
TAILHADES Olivier	X		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite les vœux et rappelle l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : GOUMAIN Catherine

DECISIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision 09-01-2024 : Réhabilitation du Groupe Scolaire : Lancement du MAPA Mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) en date du 15 novembre 2024

Considérant que dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire, il est nécessaire de se faire accompagner pour la mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) du chantier ;

Il a été décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée pour choisir un prestataire pour assurer la mission OPC du chantier.

Décision 10-2024 : M57 – FONGIBILITE DES CREDITS - Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre – Virement Ordonnateur n°2 en date du 26 novembre 2024

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre ;

Il a été décidé de procéder aux virements de crédits comme suit :

Étape budgétaire :		Virement de Crédits N°2							
Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
615221/011	Entretien et réparations sur	Fonc.	D				10 983.33 €	-2 100.00 €	-2 100.00 €
6281/011	Concours divers (cotisations...)	Fonc.	D				1 459.49 €	-160.00 €	-160.00 €
635/011	Autres impôts, taxes et vers. ass.	Fonc.	D				7 864.00 €	2 100.00 €	2 100.00 €
7391111/014	Dégrèvement de TFPNB en faveur	Fonc.	D				0.00 €	160.00 €	160.00 €

Décision 11-2024 : Réhabilitation du Groupe Scolaire : Choix de l'OPC en date du 11 décembre 2024

Considérant la nécessité de recourir à un OPC pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ;

Il a été décidé :

Après avoir lancé une consultation selon la procédure adaptée le 15 novembre 2024, reçu et analysé sept offres en commission d'appel d'offre le 10 décembre 2024 et pris l'avis de la cette dernière, de retenir le candidat ECO (EURL) pour assurer la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC). Cette offre répond au besoin de la Commune, est la mieux classée et la moins onéreuse.

Montant HT Tranche ferme : 3 105 €

Montant HT Tranche optionnelle 1 : 26 460 €

Montant HT Tranche optionnelle 2 : 23 193 €

Montant HT Tranche optionnelle 3 : 12 798 €

Montant Total HT toutes tranches confondues : 65 556 €

Décision 12-2024 : Réhabilitation du Groupe Scolaire : Étude Géotechnique

Considérant la nécessité de réaliser une étude géotechnique ;

Il a été décidé :

Après avoir lancé une consultation de retenir l'offre de l'entreprise GFC – Programme variante pour un montant de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC.

1/ Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2024

Validation à l’unanimité

2/ Réhabilitation du Groupe Scolaire : validation du plan de financement basé sur l’Avant-Projet Définitif (APD) / Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée qu’il est envisagé une opération globale de réhabilitation du site du groupe scolaire et qu’une mission de maîtrise d’œuvre a été désignée depuis octobre 2024.

Il précise que cette mission d’étude vient de terminer la phase d’Avant-Projet Détaillé (APD) qui a permis d’affiner le coût estimatif des travaux de l’opération au montant de 5 997 925 €.

Par ailleurs, compte tenu de l’importance des travaux à réaliser et afin de s’inscrire au mieux dans les différentes politiques contractuelles du Département, de la Région et de l’État, l’opération a été scindée en 3 projets distincts dont les travaux s’étaleront de 2025 à 2028 :

Projet 1 : Démolition / Reconstruction de la restauration scolaire et de l’ALAE

Projet 2 : Réhabilitation / Extension des écoles maternelles et élémentaires

Projet 3 : Réhabilitation d’une partie du site en Mairie et bibliothèque.

Monsieur le Maire présente le plan de financement provisoire de l’opération globale issu des estimatifs de l’APD du coût des travaux, des estimations du coût total du volet « études » et des différents dispositifs de cofinancement identifiés par HGI-ATD.

Plan de financement global de l'opération

Dépenses		Recettes		
Natures	Montants	Financeurs	Montants	Taux global
Restauration/ALAE	3 851 045	DETR	1 481 184 €	21,3%
dont volet "études"	521 839	Contrat de territoire (CD31)	2 399 169 €	34,6%
Elementaire/Maternelle	2 149 745	Région Occitanie	646 890 €	9,3%
dont volet "études"	291 303	CAF	203 840 €	2,9%
Mairie/bibliothèque	937 281	ADEME	64 700 €	0,9%
dont volet "études"	127 007	FEDER	64 700 €	0,9%
		Fonds Chêne	120 000 €	1,7%
		Commune	1 957 588 €	28,2%
Total	6 938 071	Total	6 938 071	

Concernant le volet « Recette » de ce tableau, Monsieur le Maire précise qu’il s’agit uniquement d’une **estimation maximale des cofinancements envisageables** à ce jour sur la base des règlements en vigueur en 2024 au sein des différents partenaires financiers et sous réserve de l’instruction des dossiers de demande de subventions.

Aussi, au regard des nombreuses incertitudes liées au contexte politique et économique actuel, **Monsieur le Maire propose de retenir une hypothèse plus prudente de 60% de subvention du montant des dépenses HT.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l’Étude Financière prospective de HGI-ATD (menée en 2022 et réactualisée en 2024) qui démontrée la capacité financière de la commune à porter cette opération s’appuyer sur le même taux de cofinancement de 60%.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette faisabilité financière implique de rester vigilant et de veiller à respecter l’ensemble des hypothèses retenues dans l’analyse financière et notamment de maitriser les dépenses et les recettes de fonctionnement courant.

Concernant les subventions liées à la DETR, Monsieur le Maire propose de solliciter dès à présent l'État sur le projet 1 de l'opération à savoir la démolition-reconstruction de la restauration scolaire et de l'ALAE.

Compte tenu des règlements financiers de la DETR et du coût total des travaux, ce projet a été découpé en 2 tranches fonctionnelles :

Tranche 1 : Démolition/Reconstruction de la restauration scolaire

Tranche 2 : Démolition/Reconstruction de l'ALAE

Les plans de financements ci-après précisent les cofinancements attendus pour la réalisation des travaux de ces 2 tranches.

Plan de financement projet de démolition / reconstruction de la restauration scolaire (Tranche 1 / 2025)

Dépenses		Recettes				
Natures	Montants	Financeurs	Assiette de dépenses éligibles	Montants	Taux assiette	Taux global
Travaux	1 445 197	DETR 2025	1 000 000 €	300 000 €	30%	20,8%
- dont cuisine travaux	417 940	Contrat de territoire (CD31)	1 445 197 €	578 079 €	40%	40,0%
		Région Occitanie (Cuisine travaux)	417 940 €	125 382 €	30%	8,7%
		Commune		441 736 €		30,6%
Total	1 445 197	Total		1 445 197		

Plan de financement projet de démolition / reconstruction de l'ALAE (Tranche 2 / 2026)

Dépenses		Recettes				
Natures	Montants	Financeurs	Assiette de dépenses éligibles	Montants	Taux assiette	Taux global
Travaux	1 456 552	DETR 2026	1 000 000 €	300 000 €	30%	20,6%
		Contrat de territoire (CD31)	1 456 552 €	582 621 €	40%	40,0%
		Région Occitanie (Bourg-centre)	770 483 €	192 621 €	25%	13,2%
		CAF	150 000 €	90 000 €	60%	6,2%
		Commune		291 310 €		20,0%
Total	1 456 552	Total		1 456 552		

Plan de financement global du projet (Tranches 1 et 2)

Dépenses		Recettes				
Natures	Montants	Financeurs	Assiette de dépenses éligibles	Montants	Taux assiette	Taux global
Travaux Tranche 1	1 445 197	DETR 2025	1 000 000 €	300 000 €	30%	10,3%
Travaux Tranche 2	1 456 552	DETR 2026	1 000 000 €	300 000 €	30%	10,3%
		Contrat de territoire (CD31)	2 901 749 €	1 160 699 €	40%	40,0%
		Région Occitanie (Cuisine travaux)	417 940 €	125 382 €	30%	4,3%
		Région Occitanie (Bourg-centre)	770 483 €	192 621 €	25%	6,6%
		CAF	150 000 €	90 000 €	60%	3,1%
		Commune		733 046 €		25,3%
Total	2 901 749	Total		2 901 749		

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau coût estimatif des travaux de l'opération issu de l'APD,
- APPROUVE les plans de financements liés à la réalisation du projet de démolition-reconstruction de la restauration scolaire et de l'ALAE
- AUTORISE Monsieur Le Maire, à demander toutes les subventions relatives à ce projet et à signer toutes les pièces relatives aux dossiers de subventions auprès des différents partenaires financiers,
- DIT que les crédits sont à inscrire au budget pour 2025 et à prévoir pour les années suivantes

3/ Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie /Pyrénées-Méditerranée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires ;

Vu la délibération N°2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de sa nouvelle génération de politique territoriale 2022-2028, la Région Occitanie a renouvelé le dispositif 'Contrat Bourg-Centre Occitanie' auquel la Commune de Montaut-sur-Save est éligible.

En 2023, la commune a rédigé une pré-candidature validée par la Région. Suite à cela, avec la participation de la Région, du Département, de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, de l'État et de l'ensemble des partenaires associés, la Commune a finalisé le Contrat Bourg-Centre 2022-2028. Ce document présente le projet de développement et de valorisation de la commune en cohérence avec les objectifs du Pacte Vert Régional. (Voir document en PJ).

Le projet se découpe en trois axes :

- AXE 1 : Élaborer une politique globale concernant le devenir du centre-bourg
- AXE 2 : Réinvestir la plaine de la Save
- AXE 2 : Fédérer les différents quartiers de la ville

Le 12 décembre 2024, le Contrat Bourg-Centre finalisé a fait l'objet d'une validation par un Comité de Pilotage auquel a été convié l'ensemble des signataires.

Le conseil municipal, ouï l'expose de Monsieur le Maire, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire d'approuver le Contrat Bourg-Centre 2022-2028
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget – Exercice 2025

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

'Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption.'

Cet article permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits

ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits à inscrire au budget lors de son adoption correspondent à l'intégralité des crédits ouverts, par anticipation, que les dépenses aient été ou non effectivement engagées.

Vu l'article L16-12-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2024 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2024 (hors RAR), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE 20		BP 2024	RAR 2023 inscrits BP 2024	Ouverture 1/4
202	Frais études, élaboration, modif et révision	50 000.00		12 500.00
203	Frais études, recherche et développement	245 192.00	45 192.00	50 000.00
TOTAL		295 192.00	45 192.00	62 500.00

CHAPITRE 204		BP 2024	RAR 2023 inscrits BP 2024	Ouverture 1/4
2041512	SBV GFP	20 000.00		5 000.00
2046	Attributions de compensation INV	11 151.60		2 787.90
TOTAL		31 151.60	0.00	7 787.90

CHAPITRE 21		BP 2024	RAR 2023 inscrits BP 2024	Ouverture 1/4
2111	Terrains nus	4 000.00		1 000.00
212	Agencements et aménagements de terrain	15 000.00		3 750.00
2131	Constructions Bâtiments Publics	40 000.00		10 000.00
2138	Autres constructions	109 451.20	9 451.20	25 000.00
2152	Installations voirie	20 000.00		5 000.00
21538	Autres réseaux	36 855.85	1 855.85	8 750.00
2157	Matériel et outillage technique	20 000.00		5 000.00
2158	Autres installations, matériel et outillage	20 000.00		5 000.00
2183	Matériel informatique	10 000.00		2 500.00
2184	Matériel de bureau et mobilier	4 222.71		1 055.68
2188	Autres immobilisations corporelles	108 861.17	8 861.17	25 000.00
TOTAL		388 390.93	20 168.22	92 055.68

CHAPITRE 23		BP 2024	RAR 2023 inscrits BP 2024	Ouverture 1/4
231	Immobilisations corporelles en cours	50 000.00		12 500.00
TOTAL		50 000.00	0.00	12 500.00

TOTAL DES CREDITS	764 734.53	65 360.22	174 843.58
-------------------	------------	-----------	------------

5/ Questions Diverses

1/ Monsieur Jean ROMANELLO demande si le nouveau food-truck 'rôtisserie de poulets' paie de l'électricité à la Commune ? Au même titre que les autres commerçants ambulants sur la commune, il ne paie pas d'électricité. Il est difficile de chiffrer la consommation réelle. La commune, en acceptant des commerçants ambulants diversifiés, propose un service de proximité aux habitants. Depuis le COVID, plusieurs communes ne font plus payer les commerçants ambulants. C'est un sujet qu'il faudrait sans doute réétudier. Monsieur le Maire invite un élu à s'en charger.

2/Le 19/12/2024 : Conseil d'Ecole extraordinaire > Le passage à la semaine à 4 jours dès la rentrée prochaine a été validé de façon provisoire, pour trois ans, le temps des travaux sur le groupe scolaire.

3/ Piscine de Bouconne : l'étude a repris. Les deux Communautés de Communes ont confirmé leur engagement financier sur le projet.

4/ Fêtes de fin d'année :

Monsieur le Maire remercie les agents techniques pour la décoration qui a été faite à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ils se sont chargés de réaliser le traineau et ont posé toutes les décorations sur la place du village. Seules les traversées de route ont fait l'objet d'une prestation de service.

Par ailleurs Monsieur le Maire remercie Mme BERREBI Annick, habitante du village, pour avoir réalisé un village de Noel dans la Maison des Associations en partenariat avec l'Association 'Il est temps de briller'. Plus de 1 000 visiteurs ont été accueillis.

Le 20/12/2024 : la Commune a organisé un Concert Gospel à la Chapelle Notre Dame d'Alet. Comme chaque année, il a attiré beaucoup de personnes et a été très apprécié.

Monsieur Benjamin SARRAMIAC tient à remercier le Père Noel communal qui a répondu à toutes les lettres des enfants.

5/ Fête du Village 2025 : Elle aura lieu les 5, 6 et 7 septembre 2025 avec une organisation particulière cette année. Le président du Comité des fêtes viendra présenter l'organisation lors d'un prochain Conseil Municipal.

6/ CCAS : La galette pour les aînés de la Commune aura lieu dimanche 12 janvier 2025 à la salle des fêtes.

7/ Recensement de la population : démarrage le 16 janvier pour un mois. Les trois agents recenseurs ont été recrutés.

8/ Monsieur le Maire informe avoir représenté la Commune lors de la cérémonie du souvenir du 10^e anniversaire des attentats de Charlie Hebdo survenus entre les 7 et 9 janvier 2015 organisée à Toulouse.

Plus de questions.

Fin du Conseil Municipal à 21h51

Le Maire,
François CODINE



La Secrétaire de séance,
Catherine GOUMAIN

